
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : Mmes BRIERE, LE BELLEGO, MARTIN, TENENBAUM
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, DAKYO, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA.

Absents excusés : Mmes BOURRIER, CANNOT, PILVIN et M. HY.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de Mmes CANNOT et PILVIN étaient respectivement donnés à Mme TENENBAUM et M. BUSSON.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire rend hommage à Laetitia LEBER, employée municipale, surveillante de cantine depuis 2018 et décédée le 27 décembre dernier.

Secrétaire de séance : Florence LE BELLEGO

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus si des remarques ou modifications sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du 1er décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNAUTE URBAINE (DELIBERATION N° 01-01-21)

M. Le Maire indique qu'au cours de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2021 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

M. Le Maire explique que le budget primitif de la Communauté Urbaine est composé de son budget principal et de 18 budgets annexes pour un montant total de recettes prévisionnelles en fonctionnement de 424 253 370 € et de dépenses prévisionnelles en fonctionnement de 368 752 636€ dont 58 718 689 € de dépenses de personnel.

En investissement, les dépenses prévisionnelles pour 2021 représentent 224 231 141 € pour 168 730 407 €.

Le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif 2021 de la communauté urbaine.

1.2. COMMUNICATION DU PROJET D'HYDRAULIQUE DOUCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE (DELIBERATION N° 02-01-21)

M. Xavier LE COMTE, Conseiller Délégué à la voirie et aux espaces verts, rapporte qu'une enquête publique relative au « PROJET D'HYDRAULIQUE DOUCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE » a été ouverte du 7 décembre 2020 au 13 janvier dernier.

Les pièces étaient consultables à la Mairie et le public pouvait consigner ses observations.

Un commissaire enquêteur a tenu une permanence dans notre commune.

Il convient aujourd'hui que les conseillers municipaux donnent leur avis sur ce projet, sachant que celui-ci ne concerne que des parcelles agricoles et essentiellement deux types d'ouvrage dont la création de bassin de retenue d'eau ne fait pas partie.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet.

2. LOGEMENT COMMUNAUX

2.1. REVALORISATION LOYER LOGEMENT COMMUNAUX 1ER TRIMESTRE (DELIBERATION N° 03-01-21)

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit un taux de variation de 0.46 % du montant des loyers au troisième trimestre 2020. Le conseil municipal décide de revaloriser à compter du 1^{er} Mars 2021, le loyer de l'appartement F2 situé 8 place de la Mairie, et porte le montant mensuel à 182.84 €, arrondi à l'euro le plus proche, soit 183 € (cent quatre-vingt-trois). La participation de 20.00 € mensuels pour la prise en charge de la fourniture d'eau est maintenue.

3. COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

3.1. MASQUES DE PROTECTION COVID-19 - FINANCEMENT - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION (DELIBERATION N° 04-01-21)

M. Le Maire rappelle que la commune a reçu **1560** masques chirurgicaux lavables adulte, **90** masques chirurgicaux lavables enfant et zéro masques chirurgicaux jetables pour un coût total d'achat TTC de 5 298,21 € et qu'après déduction de la subvention FSE, le reste à charge pour la commune est de 1 059,64 €.

Le Conseil Municipal,
considérant

- que la Région Normandie, via sa gestion du FSE, soutient l'achat de matériel de protection contre la Covid-19 ;
- que la commune a souhaité protéger la population et ses agents ;
- que les achats de masques ainsi réalisés par la Communauté urbaine pour le compte de la commune sont éligibles au dispositif FSE ;
- qu'il convient, par convention, de définir les engagements réciproques de la commune et de la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE ;
- qu'il convient pour la commune de rembourser à la communauté urbaine le reste à charge du coût d'achat des masques après déduction du financement FSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE et de verser au bénéfice de la Communauté urbaine sa contribution financière d'un montant de 1 059,64 € conformément à la convention de partenariat.

4. PERSONNEL COMMUNAL

4.1. SECRETARIAT DE MAIRIE - MODIFICATION D' HORAIRES DE L' ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL ET DU REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL (DELIBERATION N° 05-01-21)

Le Conseil Municipal, conscient de la charge de travail demandée au personnel du secrétariat de mairie et de la disponibilité des agents en place, accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur Le Maire, **de modifier l'horaire hebdomadaire du Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe et de l' Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 35h00.**

Cette augmentation d'heure prendra effet au 1^{er} avril 2021.

4.2. PROJET DE DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES HORAIRES ADJOINT TECHNIQUE – SURVEILLANCE DE CANTINE

M. Le Maire indique qu'il va demander un avis au Comité Technique Paritaire du CDG 76 pour une augmentation d'heure.

Il s'agit, de **modifier l'horaire hebdomadaire d'un adjoint technique, de 4h00 à 8h85** (horaire moyennisé). Cet agent chargé de l'entretien de la Mairie effectuera en plus la surveillance de cantine.

Cette augmentation d'heure prendra effet le mois suivant la réception de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

4.3. CREATION D'UN POSTE (FONCTIONNAIRE) – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL (DELIBERATION N° 06-01-21)

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant, le départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 31 mars 2021 et la réorganisation du secrétariat de mairie pour poursuivre dans les meilleures conditions possibles ses missions de gestion des différents services, comptable, technique, urbanisme, ressources humaines, périscolaire, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter, la proposition de M. Le Maire de créer un emploi d'adjoint administratif principal, permanent, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, au 1^{er} avril 2021.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif Principal

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

4.4. PROJET DE DELIBERATION POUR LA MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

M. Le maire propose de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place fin 2017, afin de remplir les objectifs suivants :

- Revaloriser les plafonds maximum communaux
- Pouvoir verser le RIFSEEP à un contractuel
- Instituer le CIA

M. Le Maire indique qu'il faudra demander un avis au Comité Technique Paritaire du CDG 76 pour modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le nouveau RIFSEEP se substituera au régime actuel.

Il se composera de deux parties :

1. L'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) :

L'indemnité principale constituant le RIFSEEP sera versée mensuellement.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants **plafonds** maximums communaux égaux à la moitié des montants plafonds annuels réglementaires maximums de l'IFSE.

2. Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

L'institution du CIA est obligatoire mais son versement reste **facultatif**.
Il peut être versé annuellement en une ou deux fois.

Il sera proposé au conseil municipal:

- **De modifier le régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du **1er avril 2021**
- **De rappeler** que le Maire fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants.
- **D'inscrire au budget**, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

La présente délibération prendra effet **à compter du 1er avril 2021** et annule les délibérations précédentes.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

5. FINANCES

➤ DECISION MODIFICATIVE – BUDGET 2020 (Délibération n° 07-01-21)

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'une régularisation budgétaire est nécessaire en cette fin d'année sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » avant de clôturer les comptes 2020.

Le conseil municipal décide de modifier le budget 2020 ainsi :

| | | |
|---|---|-------|
| ↳ Article 6451 (cotisation URSSAF) | → | - 150 |
| ↳ Article 65888 (Autres) | → | + 150 |

6. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission Séniors (*Rapport de Pierre BREHIER*)

Une réunion de la commission est prévue prochainement pour analyser les réponses aux questionnaires qui ont été rapportées en Mairie. Environ 25 % du public concerné a rendu son exemplaire.

Commission Animations-Informations (*Rapport de Marie-Hélène TENENBAUM*)

- Mme TENENBAUM lit le rapport de Claudine CANNOT afférent aux rassemblements culturels 2021, présentés par la « Métropole en Scène ».
- Mme CANNOT et Laurie PRIEUR sont allées à la présentation du nouveau site internet de la commune (site web avec la communauté urbaine). Ce nouveau site, très intéressant, pourrait être mis en place en mai 2021.
- Le soutien au commerce local est bien parti.

Claudine CANNOT souhaite réunir la commission AICO au plus vite pour travailler sur un avenir proche et propose le **mardi 9 février de 18h à 20h** et demeure ouverte à toute autre proposition.

Commission Urbanisme (*Rapport de Laurent BARIL*)

M. Baril n'a pas d'information à communiquer.

Commission Voirie et Espaces Verts (*Rapport de Xavier Le Comte*)

La campagne d'élagage se poursuit, tout en prévoyant de replanter ce qui est coupé.

7. QUESTIONS DIVERSES

→ **Axelle BRIERE :**

Comme suite à la requête de jeunes personnes, demande s'il est envisageable de réparer les panneaux des paniers de basket du terrain communal ?

On lui répond qu'un projet d'aménagement est en cours et sera discuté au prochain budget.

→ **Laurence MARTIN :**

Alerte sur la dangerosité du virage à l'entrée de la propriété de M. Merville pour les piétons. Quelle procédure envisager pour y remédier ?

→ **Dominique OUATTARA :**

Rapporte que les résidents de la rue des Ormes sont ravis du changement de sens de circulation et remercie le Conseil Municipal d'avoir pris acte de leur demande.

PROCHAINES REUNIONS :

Conseil Municipal

| | | |
|---|-----------------------|---------|
| ☞ | Mardi 16 février 2021 | à 18h30 |
| ☞ | Mardi 23 mars 2021 | à 18h30 |
| ☞ | Mardi 11 mai 2021 | à 18h30 |
| ☞ | Mardi 29 juin 2021 | à 18h30 |

Commissions Finances

| | | |
|---|--------------------|---------|
| ☞ | Mardi 09 mars 2021 | à 18h00 |
| ☞ | Mardi 16 mars 2021 | à 18h00 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.